



*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.commerce-exterieur.gouv.fr](http://www.commerce-exterieur.gouv.fr)

Paris, le 25 janvier 2013  
N° 155

## **Nicole BRICQ lance le chantier de simplification des procédures douanières pour les entreprises exportatrices**

Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi présenté le 6 novembre 2012 par le Premier ministre fait de la simplification des procédures douanières pour les entreprises une priorité. Le premier comité interministériel pour la modernisation de l'action publique a réaffirmé cet engagement.

Afin de lancer ces travaux et de faciliter au plus vite les démarches des entreprises exportatrices, Nicole BRICQ, ministre du Commerce extérieur, a réuni hier autour de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), une trentaine d'entreprises et de fédérations professionnelles. Cette rencontre avait pour objectif de recueillir leurs priorités en matière de simplification douanière et d'établir, sur cette base, un calendrier de travail permettant de lever progressivement les obstacles rencontrés par les entreprises exportatrices. La ministre s'est engagée à dresser un premier état des lieux de l'avancement de ces travaux à l'automne.

Cette réunion a également été l'occasion de faire le point sur le développement du Guichet Unique National (GUN), démarche interministérielle dont le pilotage est assuré par la douane depuis 2010. Ce portail unique pour la délivrance dématérialisée des documents exigés à l'importation et à l'exportation connaîtra plusieurs avancées en 2013.

Dès le 2<sup>ème</sup> semestre, les entreprises pourront ainsi bénéficier en phase d'expérimentation de la dématérialisation des certificats d'exportation agricoles – près de 30 000 déclarations en douane couvertes par un certificat ont été déposées en 2011 pour un montant exporté de plus de 3 milliards d'euros- et des permis CITES relatifs aux espèces protégées. La dématérialisation des licences d'exportation de matériels de défense devrait quant à elle être expérimentée à partir du mois de septembre 2013.

Pour Nicole BRICQ « *La simplification des procédures douanières est un levier essentiel de compétitivité pour nos entreprises. Il faut avancer rapidement sur ce chantier en associant tous les acteurs concernés et créer un environnement réglementaire favorable à la performance de nos PME et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI)* ».

### **Contact presse :**

Cabinet de Nicole BRICQ : Perrine DUGLET : 01 53 18 46 89